



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liberia

Question écrite n° 83876

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'activité de la cour spéciale pour la Sierra Leone, instance établie en juillet 2002 sous l'autorité conjointe des Nations unies et de la Sierra Leone. En effet, cette cour spéciale a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de l'ancien président du Liberia, accusé de crimes contre l'humanité et de violations du droit humanitaire. Celui-ci est réfugié au Nigeria depuis août 2003, le mandat d'arrêt n'a donc pu être exécuté. Charles Taylor reste pourtant une menace pour la paix et la sécurité dans cette région Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles actions le Gouvernement entend prendre auprès des autorités nigérianes afin d'obtenir une révision du statut de Charles Taylor et sa remise au tribunal spécial par les autorités du Nigeria.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83876

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 621